

Mémoire présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal
à l'occasion de la consultation publique
sur le projet de politique de développement culturel
pour la Ville de Montréal
par la
Délégation sur la diversité culturelle dans les arts

Février 2005

Mémoire présenté par la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts à l'occasion de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal

- 1. Présentation de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts**
 - 1.1. Mandat de la Délégation
 - 1.2. Constats et enjeux de la Délégation
 - 1.3. Définitions

- 2. La diversité de Montréal**

- 3. Le projet de politique de développement culturel et la diversité culturelle**

- 4. Les obstacles systémiques**
 - 4.1. Conception monoculturelle de l'art et des artistes.
 - 4.2. Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs municipaux (obstacles culturels)
 - 4.3. Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises
 - 4.4. Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires
 - 4.5. Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles
 - 4.6. Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnels provenant de l'étranger

- 5. Comment favoriser l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles : recommandations**
 - 5.1. Préconiser l'accès équitable
 - 5.2. Octroyer des aides financières spécifiques aux projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles
 - 5.3. Renforcer les compétences
 - 5.4. Développer les publics des communautés ethnoculturelles.

- 6. Les bénéfices de l'inclusion**

- 7. Conclusion**

- 8. Membres de la Délégation**

- 9. Résumé du mémoire**

1. Présentation de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts

« Les artistes des groupes ethnoculturels engagés activement dans la promotion de leur art ne désirent pas que s'intègre à la culture québécoise, ils veulent participer à une nouvelle définition de son identité. La nuance est subtile, mais suffisamment importante pour qu'on s'y arrête. Dans un paysage démographique où on voit poindre des contingents de plus en plus importants de jeunes issus de la deuxième, la troisième, voire même la quatrième génération d'une immigration diversifiée ayant des référents culturels multiples tout en ayant développé un fort sentiment d'appartenance au Québec - tout cela enrobé dans un contexte grandissant de mondialisation - les problématiques de la mouvance, du métissage, de la fusion des cultures ne se posent plus dans les mêmes termes. »¹

Composée d'une trentaine de personnes bénévoles, la Délégation sur la diversité culturelle a été mise en place lors d'une rencontre² organisée par le Conseil des arts de Montréal dans le cadre d'une démarche de rapprochement interculturelle dans les arts à Montréal. Le rôle de cette Délégation consiste à conseiller le Conseil des arts de Montréal sur la question de la diversité culturelle³ dans les arts, mais aussi à dégager des propositions et des recommandations qu'elle peut choisir de porter là où ça lui semble nécessaire.

Bien qu'elle n'ait pas de personnalité légale, cette Délégation est autonome par rapport au Conseil des arts de Montréal. Les opinions et positions qui sont exprimées dans le cadre des travaux de la Délégation n'engagent que les personnes qui la composent. Elles n'engagent aucunement le Conseil des arts de Montréal.

Le rôle du Conseil des arts de Montréal est d'accompagner cette Délégation dans son travail, en lui fournissant des services et des ressources.

1.1. Mandat de la Délégation

Les membres de la Délégation se sont donné le mandat d'identifier des moyens et de mener des actions pour favoriser l'accès équitable des artistes, des organismes et des

¹ Mémoire présenté par Conseil des relations interculturelles à la Commission de la Culture sur le financement des artistes et des organismes culturels par le CALQ et par la SODEC, septembre 1999, p.9

² Le 30 mars 2004 au Centre des arts Saidye Bronfman, près de 200 personnes des milieux artistiques et culturels montréalais ont assisté à « *La diversité artistique de Montréal : une richesse à partager*, journée de concertation sur l'inclusion des artistes et des publics issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle de Montréal ». Cette rencontre qui visait à sensibiliser et mobiliser les milieux culturels sur la question de la diversité culturelle dans les arts. À la fin de cette journée un groupe s'est formé pour travailler à accroître l'inclusion de la diversité culturelle dans les milieux artistiques et culturels montréalais : la Délégation.

³ Il y a actuellement deux sens donnés à la diversité culturelle. Nous utilisons celui qui est employé dans le contexte de la société québécoise pour désigner la présence et participation des communautés ethnoculturelles à la société. C'est la reconnaissance explicite que la contribution et la participation de toutes les communautés ethnoculturelles peuvent être d'égale valeur et d'égal intérêt pour toute la société. L'autre utilisation est employée dans le contexte de la mondialisation et désigne la variété des cultures nationales dans le monde.

publics issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise, selon deux axes principaux :

- Améliorer l'accès de ces artistes, de leurs organismes et de leurs pratiques aux réseaux professionnels et au financement public et privé ;
- Favoriser le développement des publics des communautés ethnoculturelles.

1.2. Constats et enjeux de la Délégation

Au cours de ses travaux, la Délégation a reconnu trois constats qui rendent compte de la situation que peuvent vivre les artistes ou les organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles.

- Les pratiques artistiques⁴ professionnelles issues des communautés ethnoculturelles ne sont pas reconnues à leur juste valeur et les artistes et les organismes issus des communautés ethnoculturelles n'ont pas accès à un financement public équitable.
- Il y a sous-représentation des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.
- Les publics des communautés ethnoculturelles fréquentent peu les principaux lieux de diffusion.

Par rapport à ces constats deux enjeux se dégagent :

- Créer l'adhésion des milieux culturels à la démarche de l'inclusion de la diversité culturelle dans les arts.
- Augmenter la présence des communautés ethnoculturelles dans les principaux lieux de diffusion

À la lecture de ces constats et ces enjeux, on est forcé de conclure à la présence d'obstacles importants et persistants à l'inclusion des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles et à un accès équitable. Jusqu'à maintenant, les travaux de la Délégation ont permis de mettre en lumière que plusieurs de ces obstacles sont de nature systémique. Il est donc possible pour le gouvernement municipal d'agir sur eux. Nous décrivons donc dans ce mémoire les obstacles systémiques que nous avons identifiés et les voies de solutions dans lesquelles il est possible de s'engager. Il est donc clair que la Délégation doit sensibiliser les milieux culturels aux obstacles systémiques.

⁴ On entend par pratiques artistiques les formes d'expression spécifiques dans une discipline artistique. Par exemple, en musique, il y a, entre autre, la musique classique, le jazz, les musiques du monde; en danse, on a la danse actuelle (ou contemporaine), la danse classique indienne (Bharata Natya), le flamenco, etc. Certaines pratiques sont associées à des éléments distincts ou sont composées d'éléments distincts qui font partie de la nature essentielle d'une communauté ethnoculturelle particulière.

1.3. Définitions

« Que fait ce mot, minorité ou immigrant? Il nous médiocrise! On entre dans un système de médiocrasation. J'ai vu tellement de gens intéressants et, parce qu'ils ont accepté un label qui les concerne, après quelques années ils rentrent dans l'étroit couloir de ce label. Ils acceptent à un moment donné qu'il y a une sorte de hiérarchisation et cela se fait des deux cotés. [...] Montréal doit bénéficier de toutes ces énergies, de toutes ces intelligences, c'est Montréal qui perd dans cette situation de labelliser ou bien de mettre dans des couloirs, de mettre dans des zones »⁵.

L'utilisation du terme de « communauté ethnoculturelle » est loin de faire consensus. C'est un terme très réducteur d'une réalité complexe et remarquable, riche d'expériences, d'idées et d'énergies. Il ne montre pas la variété et l'hétérogénéité qui caractérisent chacun de ces groupes. Ce terme, comme ceux de « minorité » et d'« immigrant », a le grand défaut de créer une barrière mentale entre les différents groupes. Tous ces termes forgent une représentation figée, compartimentée et disjointe de la société, ce qui alimente les clivages. Ils tendent à marginaliser les personnes issues de ces groupes.

Ces termes sont certes pratiques pour faire une cartographie des différents groupes vivants à Montréal mais ils sont inadéquats pour définir l'identité des personnes. Chaque identité est multiple : on peut se dire à la fois montréalais, québécois, canadien et nord-américain et ne pas concevoir de contradiction par le fait d'avoir plusieurs références identitaires simultanément. L'origine ethnique peut se superposer à l'allégeance à une région, à une nation, à une religion, à une tradition, à une langue dans un processus continu de construction de l'identité.

De même, l'expression « artiste issu des communautés ethnoculturelles » est regrettable car elle laisse entendre qu'il n'est pas un artiste comme les autres, que les qualités artistiques de sa pratique ne sont pas de même valeur. Tout artiste, peu importe ses origines, se définit essentiellement par sa pratique et celle-ci s'ancre dans un contexte culturel complexe lié à plusieurs traditions, plusieurs influences. Mais que peut-il faire si sa pratique, sa culture ou sa tradition n'est pas reconnue ou qu'elle est marginalisée par un système de valeur qui l'exclue? Le label « communauté ethnoculturelle » lui est imposé de l'extérieur, par le regard de la majorité. C'est un regard qui exclut, catégorise, marginalise et divise. C'est ce regard qu'il faut changer.

C'est avec cette mise en garde importante que nous utiliserons tout de même cette expression de « communautés ethnoculturelles » parce qu'il se retrouve dans le projet de politique de développement culturel qui l'utilise et aussi parce qu'il est couramment employé.

⁵ Dany Laferrière, extrait du discours d'ouverture de la rencontre du 30 mars 2004 sur la diversité artistique organisée par le Conseil des arts de Montréal.

2. La diversité de Montréal

« The demographic composition of Montreal has undergone considerable transformation over the past few decades. These shifts have important economic, social and cultural ramifications for Quebec and notably for its largest metropolitan region where immigrants and minority ethnic communities are overwhelmingly concentrated. The multiple impact that growing diversification of the Montreal population and the city's arts and cultural expression has yet to be fully explored. Yet there is little doubt that it will have a profound bearing on cultural production and consumption. »⁶

Montréal est une ville d'accueil où vivent de nombreuses communautés ethnoculturelles et où chaque année un nombre croissant d'immigrants viennent enrichir la composition de sa population. L'inclusion de ces différentes communautés ethnoculturelles est un enjeu de plus en plus important pour le développement de Montréal surtout que la grande majorité de l'immigration québécoise s'y fait.

La diversité culturelle est certainement un atout pour une métropole comme Montréal dans le cadre de la compétition entre les grandes villes du monde. Elle représente des opportunités et des occasions qui auront des impacts majeurs sur son évolution. La façon dont la Ville agit aujourd'hui face à l'inclusion de la diversité culturelle déterminera en partie le succès futur de son développement. L'adhésion à la société d'accueil des personnes issues des communautés ethnoculturelles se construit dans l'interaction entre sa culture d'origine et celle du lieu d'accueil. Au processus d'intégration de la part de l'immigrant arrivant doit correspondre une ouverture réelle à la diversité culturelle de la part de la société d'accueil.

Les arts et la culture sont des valeurs clés qui participent à définir l'identité d'une personne et qui contribuent grandement à son bien-être et son épanouissement. Intrinsèquement, les activités artistiques et culturelles offrent des lieux de rencontres et des moments d'échanges. Ils sont par essence des vecteurs de rapprochement interculturel. Si l'inclusion et l'intégration des personnes issues des communautés ethnoculturelles commencent par le marché du travail, c'est-à-dire avoir un emploi satisfaisant, la dimension culturelle contribue à réaliser son appartenance à la société d'accueil tout en favorisant la cohésion sociale.

Une des clés de l'inclusion est sûrement la capacité de reconnaître l'apport culturel et artistique des différentes communautés ethnoculturelles de Montréal et de permettre à tous ses artistes de s'exprimer pleinement et à ses œuvres d'être diffusé normalement. Ces artistes issus des communautés ethnoculturelles contribuent indéniablement à la vitalité culturelle montréalaise, que ce soit en termes d'innovation, de traditions ou de métissages. Ils doivent pouvoir s'incérer naturellement dans les réseaux, les structures et les institutions artistiques et culturelles existantes.

⁶ Jack Jedwab, *Arts and Diversity in Montreal: Preliminary Findings and Recommendations for Future Research*, Association for Canadian Studies (p.2)

Malheureusement, ces artistes, et plus particulièrement ceux provenant des minorités visibles, ont de la difficulté à se faire reconnaître et à intégrer le milieu culturel montréalais. Leurs pratiques artistiques qui se situent en dehors des courants dominants sont marginalisées ou ignorées, et considérées comme des formes mineures d'art. S'ils demeurent exclus des réseaux professionnels, ces artistes n'en œuvrent pas moins au sein des réseaux parallèles et se diffusent lors d'événements à caractère communautaire pluridisciplinaire. Mais cette situation ne favorise pas leur inclusion dans les réseaux professionnels. Elle peut même être un frein et accentue leur isolement dans la mesure où ces événements ne sont pas considérés par les pairs établis. Commence alors un cercle vicieux d'exclusion.

L'inclusion de la diversité culturelle dans les milieux artistiques et culturels doit donc être un élément essentiel de la politique de développement culturel de Montréal. La Ville doit affirmer clairement et fermement sa volonté d'encourager le rapprochement interculturel dans toutes ses actions en culture. Idéalement, l'inclusion de la diversité doit devenir un réflexe, une manière de penser dans les opérations quotidiennes des services de la Ville aux arts et à la culture. Il faudrait d'ailleurs retrouver cette attitude dans l'ensemble de l'appareil municipal. Il ne s'agit plus de compenser les iniquités mais bien d'éliminer les obstacles et de changer certaines mauvaises façons de faire qui mènent à l'exclusion.

Il faut reconnaître que des efforts louables et réels sont faits dans ce sens par la Ville notamment avec l'adoption récente de sa Déclaration pour la diversité culturelle et l'inclusion. Du côté culturel, le Programme de soutien à l'interculturalisme, la création du MAI il y a quelques années, les initiatives de certaines Maisons de la culture, la démarche actuelle du Conseil des arts de Montréal (qui a mené à la composition du présent groupe), sont des efforts constructifs et significatifs. Mais ces initiatives se sont faites sans vue d'ensemble, sans être nécessairement concertées. Une politique de développement culturel est l'occasion de donner une vision et d'agir de façon globale de manière à apporter des changements réels et concrets. Nous sommes heureux de voir que dans le projet de politique de développement culturel, que la Ville est prête à assumer pleinement cette responsabilité : « la Ville désire que la dynamique interculturelles, caractérisée par une préoccupation constante d'inclusion, s'incarne dans l'ensemble des activités municipales » (p. 38).

3. Le projet de politique de développement culturel et la diversité culturelle

La Délégation ne peut que saluer l'effort important que fait la Ville de Montréal avec ce projet de politique de développement culturel et avec les consultations publiques qui l'entourent. La Délégation est en accord avec une grande partie des réflexions et préoccupations qui y figurent. Les auteurs du projet de la Ville ont raison d'affirmer au préalable que « *les arts et la culture sont d'abord une valeur en soi, une identité, un besoin vital. C'est pourquoi la Ville veut permettre à tous les citoyens d'y avoir un meilleur accès et d'en être partie prenante* » (p. 14).

À l'instar de ce qui est mentionné au chapitre 2, la délégation croit, comme les auteurs du Projet de politique de développement culturel, que « *la culture est un puissant moteur de développement social et économique* » (p. 14) et que « *le succès des grandes villes dépend de leur capacité d'attirer les travailleurs du savoir : créateurs, chercheurs, professeurs, artistes, informaticiens, ingénieurs recherchent des villes où la qualité de vie passe par une vie culturelle intense. Là sont concentrées les nouvelles sources de richesse – notamment les activités de création et de production des connaissances scientifiques – et là s'incarnent les enjeux du développement : partage plus équitable des richesses, reconnaissance et exercice des droits des citoyens, convivialité interculturelle* » (p. 14 et 15).

De façon générale, la Délégation partage les buts, les ambitions et les valeurs exprimées aux pages 15 et 16 dans la mesure où, et c'est une précision importante, les artistes et organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles ne sont pas oubliés et cela dans l'esprit de l'approche « englobante » de l'engagement 31.

De même, à la page 15, « *le renouvellement, le développement et la pérennité de notre capital créatif, en donnant un soutien accru aux organismes artistiques et culturels, mais aussi à la relève, à l'innovation et aux arts en émergence* » implique nécessairement les organismes issus des communautés ethnoculturelles. La relève et l'émergence vivent des problèmes similaires d'accès : les barrières découlent de la même logique d'exclusion que celle à laquelle font face les communautés ethnoculturelles, bien qu'elle ne repose pas nécessairement sur les mêmes motifs.

Cependant, l'un des problèmes majeurs de ce projet de politique de développement culturel est le mélange de niveau d'intervention exprimé. L'accès à la culture étant avec raison au centre des préoccupations du projet de politique de développement culturel, il aurait peut-être fallu examiner les différentes formes d'exclusion culturelle et les obstacles à l'inclusion. C'est pourquoi, au chapitre suivant nous allons examiner les obstacles systémiques auxquels les artistes issus des communautés ethnoculturelles font souvent face.

Par exemple l'engagement 31 propose que la Ville adopte une approche englobante de l'interculturalisme, mais l'engagement suivant (32) propose une action ciblée, la création d'un nouveau programme, dont on cerne mal dans quelle stratégie englobante elle s'inscrit. Le lien entre les deux engagements n'est pas clair. On veut créer un nouveau programme sans se préoccuper des obstacles existants et avant de connaître les axes et objectifs de l'approche qui devra être *établi* « *avec l'aide des citoyens et organismes culturels qui participeront à la consultation publique et en mobilisant ses propres*

instances administratives et consultatives. » (engagement 32, p. 38). En quoi ce nouveau programme participe-t-il à éliminer les obstacles systémiques ? En quoi favorisera-t-il l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles dans les réseaux professionnels?

Pourquoi créer un programme spécifique aux événements des communautés ethnoculturelles quand il existe déjà un programme général d'aide aux événements? Pourquoi ne pas le bonifier et l'ouvrir afin de permettre l'admission de ces événements ? C'est approche aurait le mérite d'être inclusive.

Notons aussi que le Conseil des arts de Montréal subventionne aussi plusieurs des mêmes événements et festivals que la Ville (via son Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie). Il y a là un dédoublement de responsabilité qu'il faudrait éviter.

La question des festivals devrait aussi être reliée à celle de la diffusion et du développement des publics. Il faut remarquer que dans le projet de politique de développement culturel la question spécifique du développement des publics des communautés ethnoculturelles et de son accès à la culture majoritaire n'est pas vraiment abordée. C'est pourtant une question de fond qui se pose à plusieurs niveaux d'intervention dans la Ville et donc on devrait trouver une trace de cette préoccupation dans d'autres engagements comme le 5 (démocratisation et promotions des activités culturelles), le 6 (soutien au loisir culturel), le 7 (entente avec les musées) ; de même que dans d'autres actions qui ne sont pas identifiées dans le projet de politique de développement culturel.

Il est incongru, dans une perspective de développement des publics et de diffusion, de vouloir à l'engagement 33 « favoriser une plus grande ouverture des réseaux des bibliothèques et des lieux de diffusion municipaux aux artistes étrangers dans le cadre d'échanges internationaux » sans mentionner qu'il faudrait faire de même pour les artistes des communautés ethnoculturelles.

Qu'advient-il du Programme de soutien à l'interculturalisme dont on écrit qu'il eut des succès bien que relatifs et fragiles (page 38) ? Ce programme est le seul ouvert aux organismes artistiques des communautés ethnoculturelles. Un programme de ce type est essentiel pour permettre un rattrapage nécessaire mais surtout accroître le renforcement des compétences par des maillages interculturels. Il est au moins aussi nécessaire qu'un programme d'aide aux événements.

Il nous semble important que la mise en place d'incitatifs, d'initiatives et de programmes favorisant le « dialogue des cultures » dans les arts et la culture s'inscrivent dans une stratégie globale d'inclusion de la diversité culturelle. L'approche dite « englobante » est sûrement la bonne et certainement nécessaire. C'est pourquoi l'objectif de donner un accès équitable aux artistes, aux organismes et aux publics issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise devrait se retrouver parmi les sept autres grands objectifs⁷ qui guident le projet de la politique de développement culturel.

⁷ Page 11 et 12 : faciliter l'accès des citoyens aux arts et à la culture; améliorer la qualité du cadre de vie; soutenir mieux et davantage les arts et les artistes; assurer l'avenir de ses institutions et de ses grands événements; convenir d'un plan de développement des équipements culturels ; favoriser le rayonnement international de Montréal; faire de la culture la cause de tous.

La volonté de la Ville de favoriser l'interculturalisme est clairement exprimée à la page 13 : « *la Ville désire que la dynamique interculturelle, caractérisée par une préoccupation constante d'inclusion, s'incarne dans l'ensemble des activités municipales, particulièrement celles qui relèvent des arrondissements, plus près des citoyens.* » Mais les exemples précédents montrent une mauvaise compréhension des problèmes des artistes des communautés ethnoculturelles et des enjeux réels de l'inclusion de la diversité culturelle. Que « *la Ville souhaite travailler davantage avec le milieu en fournissant un appui récurrent à un ou des organismes partenaires* » et qu'elle veuille poursuivre une réflexion à ce sujet (engagement 31) est sage, mais le temps est aussi venu de faire des actions significatives et de poser des gestes concrets. Un plan d'action s'impose pour aplanir les difficultés systémiques rencontrées par les artistes issus des communautés ethnoculturelles. Et surtout la Ville doit investir davantage de ressources financières dans la diversité culturelle.

4. Les obstacles systémiques

« A overly bureaucratized system that demands lots of energy into the administrative aspect of creative production. A lack of a truly diverse evaluation committee (racial diversity, aesthetically diverse). A tendency to continue with the colonial concepts of the “exotic” which fragments and objectifies the artistic values and expressions of “the Other” (visible minorities). »⁸

À partir de plusieurs témoignages des membres de la délégation, les problèmes rapportés ont été examinés afin de comprendre leurs effets négatifs et de préciser la nature des obstacles. Ils ont été étudiés de manière à cerner ceux qui sont liés au fonctionnement du système. Il ne s'agit pas de blâmer des individus mais de trouver les lacunes discriminatoires.

« Les obstacles systémiques résultent souvent de l'application de politiques sans souci de leur équité ou de leurs répercussions sur les gens. Bien qu'elles semblent raisonnables en soi et ne visent pas à créer de discrimination, certaines pratiques peuvent avoir un effet préjudiciable sur les membres de groupes désignés. »⁹ Selon la commission de la fonction publique du Manitoba, il y a différents types d'obstacles systémiques comme :

- Obstacles d'attitude : ex. des préjugés
- Obstacles culturels : ex. la langue
- Obstacles d'information : ex. le manque d'information disponible
- Obstacles de références : ex. l'utilisation de titres de scolarité canadiens comme critère de présélection et de recrutement des candidats

Nous avons retenu les obstacles systémiques qui nous apparaissent affecter particulièrement mais pas exclusivement les artistes et les organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles :

- Vision monoculturelle de l'art et des artistes.
- Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs municipaux
- Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises
- Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires
- Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles
- Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnels provenant de l'étranger

⁸ Livia Daza-Paris, chorégraphe, membre de la Délégation.

⁹ Définition de la fonction publique du Canada.

4.1. Vision monoculturelle de l'art et des artistes

Le processus d'évaluation employé par des subventionneurs est souvent basé sur une vision monoculturelle de l'art, le plus souvent d'origine occidentale qui se veut universelle et qui se croit neutre. Cette idée d'«universalité» implique que les autres cultures puissent y adhérer de facto. Dans ce sens, l'excellence est jugée selon un seul canon artistique qui n'est pas toujours adéquat pour les œuvres évaluées ou qui ne reconnaît pas dès le départ la valeur des œuvres évaluées (en termes de format, style esthétique, etc.). La recherche de l'excellence implique un jugement, une classification et une hiérarchie, une comparaison avec un modèle considéré comme parfait. De cette façon, les artistes ou les pratiques artistiques qui ne correspondent pas à cette «norme» sont « mal classés » et marginalisés ipso facto et ils ont donc de la difficulté d'être financés et programmés. Cette vision peut inclure une conception « folklorisante » ou « exotisante » des pratiques artistiques et d'artistes issus des communautés ethnoculturelles.

4.2. Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs municipaux

L'absence des personnes issues des communautés ethnoculturelles dans les processus d'évaluation des demandes d'aide financière (notamment dans les jurys, mais aussi chez les fonctionnaires) a tendance à favoriser un seul type d'expression culturelle. En conséquence ils ne sont pas évalués équitablement par des personnes suffisamment informées de leur pratique. Le problème est plus aigu dans les pratiques artistiques professionnelles basées sur la tradition¹⁰. La modification de la composition des évaluateurs est un point majeur sur lequel il faut agir rapidement.

De même, il faut déplorer qu'on retrouve peu de programmeurs municipaux issus des communautés ethnoculturelles. Y a-t-il un lien avec le fait que les programmations municipales ne présentent pas une variété de perspectives artistiques qui ne favorisent par le développement du public des communautés ethnoculturelles? La création de documents d'information et la mise en place de formation à sur la diversité culturelle et l'inclusion sont des outils nécessaires à développer. L'embauche de spécialistes pour appuyer le travail des diffuseurs pourrait aussi s'avérer une piste de solution.

4.3. Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises

La majorité des institutions artistiques, centres d'exposition, théâtres et autres lieux de diffusion méconnaissent les besoins et les attentes des publics issus des communautés ethnoculturelles en matière d'art et de culture. De plus, la plupart des responsables de ces lieux ne côtoient que très peu les artistes issus des communautés ethnoculturelles, ils hésitent à proposer ou à inclure leur travail dans leurs programmations. Le désintérêt des médias ne fait rien pour améliorer cette situation. Ce manque de reconnaissance a

¹⁰ Le processus de création dans plusieurs pratiques artistiques se fait en ajoutant ou modifiant des éléments de la tradition et non en rupture avec elle comme c'est le cas dans les arts modernes et contemporains.

comme résultat que les artistes issus des communautés ethnoculturelles ont beaucoup de difficulté d'être produits, publiés ou d'accéder aux réseaux de diffusion.

De cette façon, il y a une sous-représentation des artistes dans ces institutions. Avec un minimum de moyens, des lieux de diffusion comme le MAI et le Gésu font un travail extraordinaire et absolument essentiel pour faire connaître les artistes issus des communautés ethnoculturelles, mais il faut aussi que les autres lieux de diffusion montréalais ouvrent davantage leurs portes.

La collaboration, la connaissance des publics et le partage des ressources seraient certainement plus profitables à tous que le morcellement actuel. La Ville pourrait certainement jouer un rôle de coordinateur et de sensibilisateur. Via son réseau de diffusion, elle pourrait aussi prendre davantage d'initiative en présentant plus d'artistes issus des communautés ethnoculturelles.

4.4. Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires

L'évolution de la société québécoise a favorisé la mise en place de politiques visant à encourager et financer les expressions artistiques québécoises francophones. Ces politiques ont favorisé la mise en place d'institutions, de regroupements professionnels et d'organismes majeurs qui drainent la plus grande part des ressources gouvernementales et même privées. Ces politiques ont permis à la culture québécoise francophone de s'affirmer et de se déployer.

Ayant bénéficié de plusieurs années de soutien, ces institutions et organisations plus établies sur la scène québécoise se trouvent aujourd'hui dans une position artistique et financière qui est meilleure et plus stable par rapport aux organisations plus jeunes ou celles qui ont été et sont encore exclues par l'application de ces politiques. En conséquence, les pratiques minoritaires ou marginales, les expressions artistiques d'autres origines, la relève et l'émergence n'ont donc pas toujours eu accès au même niveau et aux mêmes sources de financement. Le manque chronique de soutien financier aux arts et à la culture n'a fait qu'accentuer les iniquités entre les artistes confirmés et ceux en attente de reconnaissance. On compte parmi ceux-ci les artistes de la relève ou des arts émergents, mais davantage ceux issus des communautés ethnoculturelles en raison des obstacles supplémentaires qui leur sont spécifiques.

Cette situation pose la question délicate d'un accès équitable aux ressources financières. Si de nouvelles sources de financement s'avèrent indispensables, une redistribution des fonds selon une réelle réévaluation qui tient compte des demandes et des besoins de l'ensemble des organisations artistiques doit aussi se faire.

4.5. Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles

L'information sur les programmes d'aide, bien que généralement disponible, n'est pas toujours bien diffusée, particulièrement auprès des communautés ethnoculturelles. Il leur faut faire un effort particulier pour simplement savoir qu'il y a des programmes d'aide disponibles. Les gestionnaires de programmes ne sont pas suffisamment proactifs dans

la diffusion de l'information et ignorent trop souvent les canaux d'information utilisés par les communautés ethnoculturelles. Il y a ici un triple problème :

- L'information ne se rend pas car les gestionnaires de programmes ne vont pas sur le terrain et ne savent comment rejoindre ces groupes
- Quand l'information les rejoint, les clientèles ont de la difficulté à s'y retrouver¹¹ (La complexité des programmes d'aide peut être décourageante pour qui doit naviguer dans les dédales bureaucratiques sans repères ou sans accompagnement. C'est d'autant plus vrai pour l'arrivant qui peut connaître des problèmes d'adaptation ou méconnaître le fonctionnement implicite du système)
- Les refus successifs, surtout sans explications compréhensibles, amènent les demandeurs à se décourager et à cesser de s'informer

4.6. Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle provenant de l'étranger

En raison d'un manque de reconnaissance de leurs formations et de leurs expériences professionnelles, beaucoup d'artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles témoignent de la difficulté de voir leur travail artistique être présenté par les diffuseurs, particulièrement du côté des institutions publiques professionnelles. De plus les lieux ou les événements qui les programment ont eux-mêmes de la difficulté à être reconnus professionnellement. En même temps, les subventionneurs exigent souvent de l'artiste d'être diffusé ou produit ainsi que d'œuvrer régulièrement dans les conditions professionnelles pour être admissible à certains programmes. Ainsi, ces artistes sont exclus de la possibilité de travailler et d'être financés. Les associations professionnelles doivent s'engager dans le processus de reconnaissance de ces compétences et expériences acquises à l'étranger.

Pour la Ville, il est donc important de travailler à atténuer, voire éliminer, les obstacles systémiques. Nous sommes très conscients que la Ville ne peut pas agir seule et que ce ne sera pas nécessairement facile, mais elle doit prendre le leadership dans ce dossier. Si certains de ces obstacles sont plus longs à démonter, d'autres demandent d'être davantage attentifs dans les processus existants comme celui des nominations ou la composition de jurys. Comme cela a été affirmé plusieurs fois, il faut une approche globale et une stratégie porteuse de changement réel.

¹¹ On retrouve une problématique similaire du côté de la relève

5. Comment favoriser l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles : recommandations

Pour garantir très rapidement l'accès égal et équitable de tous les artistes et organismes artistiques aux sources de financement public et même privé¹², ainsi qu'à son réseau de diffusion, la Délégation recommande à la Ville de se doter d'un plan d'action sur la diversité culturelle. Ce plan doit s'inscrire dans une stratégie pour ouvrir les portes du système et des réseaux et aider les artistes issus des communautés ethnoculturelles à y accéder. Cette stratégie comporte une série d'actions à mettre en place selon les quatre axes structurants suivants :

- Préconiser l'accès équitable
- Octroyer des aides financières spécifiques aux projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles
- Renforcer les compétences
- Développer les publics des communautés ethnoculturelles.

Ces quatre axes doivent toujours converger vers l'objectif principal de l'inclusion d'artistes issus des communautés ethnoculturelles.

5.1. Préconiser l'accès équitable

- Inclure systématiquement des membres issus des communautés ethnoculturelles dans les comités ou jurys d'évaluation de la Ville
- Impliquer des pairs ayant la bonne expertise par rapport aux pratiques artistiques évaluées
- Établir une politique d'accès à l'égalité dans les actions culturelles de la Ville propre à réduire les effets de discrimination systémique et qui la guidera dans l'implantation de mécanismes assurant la diversité culturelle
- Mettre en place un bureau ou un comité à l'équité au Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie et au Conseil des arts de Montréal
- Engager une personne responsable à la diversité culturelle
- Améliorer de la représentativité des communautés ethnoculturelles à tous les niveaux de décisions et de consultation en art et en culture (arrondissement, Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie, Pôles culturels, quartier des spectacles, etc..)
- Améliorer la connaissance de la réalité des communautés ethnoculturelles en allant sur le terrain et en créant des liens avec elles
- Évaluer les progrès accomplis par l'établissement d'indicateurs de diversité culturelle et d'objectifs à atteindre à court et moyen terme
- Sensibiliser les employés en culture de la Ville aux questions de diversités culturelle, des façons de faire pour favoriser l'inclusion et éliminer les obstacles systémiques
- Contre la vision monoculturelle de l'art

¹² Dans le financement des arts, le secteur privé est le plus souvent à la remorque du soutien public. Il sera présent si l'organisme est déjà soutenu par les gouvernements. Dans ce contexte, le soutien public sert aussi de label de qualité.

5.2. Octroyer des aides financières spécifiques aux projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles

- Concevoir un programme d'aide qui permet aux organismes artistiques professionnels issus des communautés ethnoculturelles d'accéder à un niveau de financement équitable
- Revoir le Programme de soutien à l'interculturalisme pour encourager principalement les projets d'échanges interculturels
- Mettre en place des programmes d'aide de type arts et communautés selon des modèles existants ailleurs
- Adapter les programmes de tournée du Conseil des arts de Montréal pour les artistes issus des communautés ethnoculturelles
- Mieux coordonner les différents programmes d'aide aux événements aux festivals entre le Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie et le Conseil des arts de Montréal
- Ouvrir ces même programmes d'aide aux événements et aux festivals pluridisciplinaires
- Créer un fonds privé/public pour la diversité culturelle afin de mettre à contribution les entreprises issues des communautés ethnoculturelles (ce fonds pourrait être administré par le Conseil des arts de Montréal)

5.3. Renforcer les compétences

- Mise en place de programmes d'accompagnement et de mentorat
- Offrir régulièrement des ateliers de formation et d'information sur les programmes d'aide là où se trouvent les artistes
- Mettre sur pied un nouvel organisme de gestion culturelle pour apporter une aide à la carrière des artistes issus des communautés ethnoculturelles (sur le modèle de Diagramme gestion culturelle en danse ou de Diapason au Conseil québécois de la musique)
- Développer, de concert avec les associations professionnelles et le Conseil des arts de Montréal, des façons de reconnaître les compétences ou les expériences acquises hors du Québec des artistes professionnels
- Offrir des sessions d'information sur le financement public en culture sur le terrain, dans les lieux connus et fréquentés par les communautés culturelles

5.4. Développer les publics des communautés ethnoculturelles

- Développer une stratégie municipale de développement des publics des communautés ethnoculturelles
- Élaborer un programme d'aide spécifique pour le développement des publics, distinct, mais complémentaire, du Programme de soutien à l'interculturalisme

- Encourager une programmation plus diversifiée dans les lieux de diffusion municipaux
- Mieux outiller les diffuseurs municipaux pour qu'ils connaissent mieux ces publics dans leurs arrondissements (par exemple un guide des publics des communautés ethnoculturelles de Montréal)
- Préparer un programme de formation en diversité culturelle qui s'adresse aux diffuseurs privés et municipaux
- Créer des programmes de sensibilisation à la diversité artistique de Montréal pour des jeunes à l'école
- Examiner, de concert avec Tourisme Montréal, le potentiel, l'attrait et l'impact touristique des productions culturelles issues des communautés ethnoculturelles

6. Les bénéfices de l'inclusion

« While arts and cultural are often vital to cultural retention and sustaining identity they also represent an important area of interaction between members of different communities and can therefore be an important instrument for social change. With its highly bilingual and multicultural population, Montreal is one of North America's richest cities for cultural expression in multiple language and forms.»¹³

Par une intense activité créatrice, les artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles ont développé une approche interdisciplinaire originale avec des propositions artistiques à la fois innovatrices et métissées. Les bénéfices de l'inclusion sont essentiels à l'enrichissement de la vie artistique et culturelle de Montréal ; c'est une opportunité pour l'innovation et des partenariats dynamiques, une valeur ajoutée, que le milieu culturel se doit de saisir. L'avenir des institutions culturelles, des organismes artistiques, des diffuseurs municipaux et des associations professionnelles passe par l'inclusion de la diversité culturelle et le rapprochement interculturel dans leurs activités de formation, de création, de recherche, de production, de programmation et de diffusion. Il s'agit pour eux d'un formidable facteur de développement.

À la diversité culturelle correspond la richesse des réseaux internationaux sur lesquels les communautés ethnoculturelles sont liées. C'est là une contribution inestimable de la part des communautés ethnoculturelles et un avantage majeur pour une métropole culturelle internationale. Le financement et les échanges internationaux nés de ces réseaux peuvent bénéficier à l'ensemble des acteurs de la vie culturelle de Montréal.

¹³ Jack Jedwab, *Arts and Diversity in Montreal: Preliminary Findings and Recommendations for Future Research*, Association for Canadian Studies (p.2)

7. Conclusion

« Prendre l'équité au sérieux signifie se réconcilier avec la composition véritable de la collectivité et avoir un dialogue qui reflète ces réalités. »¹⁴

Dans ce mémoire, nous avons tenté de partager les résultats des travaux en cours de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts et de transmettre un certain nombre de pistes de solution tout en essayant de garder un certain réalisme. Nous sommes conscients de la difficulté de changer le système et les mentalités; seul un leadership fort de la part de la Ville pourra faire bouger les choses.

80% des immigrants au Québec choisissent Montréal. Pour cette principale raison la Ville n'a pas le choix d'assumer ce leadership pour combattre l'exclusion et encourager l'inclusion de la diversité culturelle. C'est sa responsabilité envers l'ensemble de ses citoyens de reconnaître les contributions de chacun et d'encourager la pleine participation de tous au devenir de la société montréalaise.

Étant donné la place fondamentale et la force symbolique de la culture et de son rayonnement auprès des citoyens, le succès de l'inclusion de la diversité culturelle dans ce secteur a une valeur de modèle pour les autres secteurs. En culture, la Ville dispose de plusieurs outils où elle peut agir directement. Elle peut transmettre et promouvoir les valeurs de l'inclusion à ses différentes instances culturelles (bibliothèques, musées, lieux de diffusion, centres culturels, Conseil des arts, Service de développement culturel, table des diffuseurs, table culture, etc.) tout en favorisant les partenariats interculturels et sensibilisant les intervenants du milieu culturel.

Relever le défi plus spécifique de l'inclusion de la diversité culturelle dans les arts et la culture, c'est mettre en place des nouvelles façons de faire inclusives et respectueuses dont les effets seront bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

Montréal doit bénéficier de toutes ses intelligences !

¹⁴ Richard Fung, coordonnateur du Centre for Media and Culture in Education, cité dans le *Sommaire des discussions et recommandations du Forum de la ministre sur la diversité et la culture tenu les 22 et 23 avril 2003*, publié par Patrimoine Canadien.

8. Membres de la Délégation

Yves Alavo, Direction des affaires interculturelles, Ville de Montréal
Boubacar Bah, Centre de Services des Musiques du Monde
Martin Choquette, Centre international de recherche d'action artistique et multimédia
Livia Daza-Paris, Chorégraphe
André Dudemaine, Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone
Dominique Fontaine, Fondation Daniel Langlois pour l'art, la science et la technologie
Emmanuel Galland, Commissaire indépendant
Martine Géronimi, Département de géographie, UQÀM
Karl Didier Grah, Festival International HipHop 4ever
Martin Hurtubise, Maison de la culture Rivière-des-Prairies
Emmanuel Jouthe, Danse Carpe Diem
Aïda Kamar, Festival du Monde Arabe
Edit Kuper, Theatre of the Saidye Bronfman Centre for the Arts
Sylvie Lachance, MAI (Montréal, arts interculturels)
Jacques Landesque, Productions Bastingalle
Luis Martinez, écrivain
Jane Needles, Needles' Consulting Services Inc.
Mamata Niyogi-Nakra, Kala Bharati Foundation
Anja Nopper, Opéra de Montréal
Andrés Ocampo, Musique Multi-Montréal
Erica Pomerance, Cercle d'expression artistique Nyata Nyata
Héloïse Rémy, Chorégraphe
Julia Souhami, Productions PeteKa
Alpha Sow, Afrique en mouvements
Mariam Sy Diawara , PACTE / Groupe Univer Inc.
Rachael Van Fossen, Black Theatre Workshop
Bobo Vian, Q Art Theatre
Frantz Voltaire, Éditions CIDIHCA
Shirlette Wint, Afro Canadian Contemporary Art Foundation

9. Résumé du mémoire

Composée d'une trentaine de personnes bénévoles, la Délégation sur la diversité culturelle a été mise en place par le Conseil des arts de Montréal dans le cadre d'une démarche de rapprochement interculturelle dans les arts. Son rôle et son mandat consistent à dégager des propositions et des recommandations sur la question de la diversité culturelle dans les arts et d'identifier des moyens et de mener des actions pour favoriser l'accès équitable des artistes, des organismes et des publics issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise.

La Délégation salue l'effort important que fait la Ville de Montréal avec son projet de politique de développement culturel qui reconnaît que l'inclusion de ces différentes communautés ethnoculturelles est un enjeu capital pour le développement de Montréal. Cependant, malgré la volonté clairement exprimée de favoriser l'interculturalisme, il y a une mauvaise compréhension des problèmes des artistes des communautés ethnoculturelles et des enjeux réels de l'inclusion de la diversité culturelle.

La Délégation a reconnu trois constats qui rendent compte de la situation que peuvent vivre les artistes ou les organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles :

- Les pratiques artistiques professionnelles issues des communautés ethnoculturelles ne sont pas reconnues à leur juste valeur et les artistes et les organismes issus des communautés ethnoculturelles n'ont pas accès à un financement public équitable.
- Il y a sous-représentation des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.
- Les publics des communautés ethnoculturelles fréquentent peu les principaux lieux de diffusion.

Ces constats et ces enjeux montrent la présence d'obstacles systémiques importants et persistants pour ces artistes et de ces organismes artistiques :

- Vision monoculturelle de l'art et des artistes.
- Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs municipaux
- Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises
- Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires
- Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles
- Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnels provenant de l'étranger

Pour contrer ces obstacles systémiques et inclure davantage les artistes et organismes issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise, la Délégation recommande à la Ville de Montréal de se doter d'un plan d'action sur l'inclusion de la diversité culturelle. Ce plan doit s'inscrire dans une stratégie pour ouvrir les portes du système et des réseaux et aider les artistes issus des communautés ethnoculturelles à y

accéder. Cette stratégie comporte une série d'actions à mettre en place selon les quatre axes structurants suivants :

- Préconiser l'accès équitable
- Octroyer des aides financières spécifiques aux projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles
- Renforcer les compétences
- Développer les publics des communautés ethnoculturelles.

Surtout la Ville doit investir davantage de ressources financières dans la diversité culturelle et assumer un leadership fort qui pourra garantir très rapidement l'accès équitable de tous les artistes et organismes artistiques aux sources de financement public et même privé, ainsi qu'aux réseaux de diffusion.

Relever le défi plus spécifique de l'inclusion de la diversité culturelle dans les arts et la culture, c'est mettre en place des nouvelles façons de faire inclusives et respectueuses dont les effets seront bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

Délégation sur la diversité culturelle dans les arts

a/s Conseil des arts de Montréal

3450, rue Saint-Urbain

Montréal (Québec) H2X 2N5

Information : (514) 280-3580